



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## EAPP 2020-2021

L'école « Explorer A Petits Pas » (EAPP) est une école privée hors contrat, inspirée de la pédagogie de Maria **Montessori**. L'école EAPP est gérée par une association fondée autour d'un projet d'**éducation positive et bienveillante**.

L'association est gérée bénévolement, ses ressources reposent sur les cotisations, les frais de scolarité, les dons et les subventions. L'économie sociale et solidaire est un pilier fondateur de cette association. Les frais de scolarité et cotisations sont donc calculés au plus juste afin d'ouvrir le plus largement possible l'accès à cette pédagogie.

### **ARTICLE 1 : Public**

---

L'école accueille les enfants de **2,5 ans à 9 ans**. Pour privilégier un juste équilibre tant sur le plan du fonctionnement de la vie de classe que sur le plan financier, nous devons respecter une mixité des âges. Cet équilibre est indispensable à notre pédagogie puisqu'elle se base sur l'entraide des plus grands envers les plus petits et que les apprentissages en sont alors favorisés.

Toute admission est prononcée si les conditions d'accueil le permettent (effectifs, locaux adaptés, personnel petite enfance).

### **ARTICLE 2 : Calendrier et organisation du temps scolaire**

---

#### **Temps scolaire :**

L'école est ouverte du lundi au vendredi (mercredi inclus). Le temps scolaire est de 9h00 à 11h20 et de 13h30 à 16h20.

**Temps d'accueil :** EAPP accueille les enfants inscrits à temps plein

- De 8h00 à 9h00
- De 11h20 à 13h30
- De 16h20 à 18h00

**N.B :** *Les temps d'accueil ne sont accessibles qu'aux enfants scolarisés à temps plein au sein de l'école EAPP.*

## ARTICLE 3 : Vie scolaire

---

**Pour des raisons de responsabilité de l'école et en particulier pour votre enfant en cas d'évacuation, toute arrivée et tout départ de l'enfant doivent être impérativement mentionnés sur la feuille de présence, en signant et en indiquant l'heure.**

### a) Arrivée

L'accueil se fait à partir de 8h00 et l'enfant doit être **au plus tard à 8h55** dans la classe afin :

- que les enfants soient au travail dans les meilleures conditions à partir de 9h (*les arrivées tardives dérangerait le bon fonctionnement de la classe en interrompant les enfants durant leurs activités constructives*)
- de respecter l'horaire (*c'est aussi respecter l'enfant lui permettre de s'accomplir, de se construire en toute quiétude*)
- que les enfants déjeunant sur place aient terminé au plus tard à 8h55. Les enfants arrivant au-delà de 8h45 ne pourront pas prendre leur petit déjeuner à l'école.
- de respecter les consignes de sécurité (plan Vigipirate): **porte et portail fermés à partir de 9h.**

Le temps pour déposer les enfants le matin doit être **court pour être vécu le mieux possible par l'enfant, développer son autonomie** et permettre une gestion plus fluide de l'accueil du matin. L'accueil se fait au portail en cas de beau temps et devant l'entrée du SAS en cas de mauvais temps. Pour faciliter la séparation des tout-petits, les parents peuvent entrer dans la cour pendant la première semaine.

Chaque enfant dispose d'une boîte afin d'y déposer ses chaussures le matin et chaussons le soir. De même un porte manteau est à disposition de chaque enfant pour y accrocher ses affaires personnelles.

L'arrivée en classe se fait dans le calme.

### b) Départ à la fin du temps scolaire

Le départ de votre enfant s'effectue au portillon ou à la porte du SAS selon le temps.

Mi-temps : 11h20 à 11h30  
Temps plein : 16h20 à 16h30

**Le vendredi, l'école est ouverte à tous de 16h20 à 18h00, pour vous permettre de partager un moment avec votre enfant ou d'échanger avec les éducatrices.** Toutefois, afin de respecter la réglementation en termes de capacité d'accueil dans les

locaux, cette inclusion se fera sur inscription uniquement, de manière à ce que chaque parent puisse bénéficier à tour de rôle de moment de partage avec son enfant. Ce temps n'aura pas lieu si les conditions climatiques ne permettent pas d'assurer l'accueil de la garderie à l'extérieur.

La responsabilité de l'école EAPP est engagée lorsque l'enfant inscrit est présent dans l'enceinte de l'école et que son ou ses parents n'y sont plus présents.

**En dehors des créneaux d'accueil (8h00-18h00), en aucun cas, la responsabilité des éducateurs ou de l'école ne pourra être engagée.** Il est donc rappelé que la responsabilité des enfants n'est plus assumée par EAPP dès l'arrivée d'un des parents et après l'heure de fermeture (18h00).

À 18h, en cas de retard répétitif (à partir de trois), l'association se réserve le droit de facturer 5 euros par quart d'heure.

Le temps d'accueil n'a pas de caractère éducatif. C'est un temps de surveillance. À ce titre, à partir du moment où il y a moins de neuf enfants sur le site, ils pourront être sous la responsabilité d'une seule personne, à titre exceptionnel.

Seules les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription sont habilitées à venir chercher les enfants. En cas d'empêchement de ces personnes, une tierce personne **désignée par écrit** par l'un des responsables légaux (mentionné sur la fiche d'inscription) pourra venir récupérer l'enfant, **sur présentation de sa pièce d'identité**.

### c) Départ pendant le temps scolaire

Lorsque l'un des responsables légaux vient récupérer son enfant pendant le temps scolaire, une décharge lui est demandée. Seules les **raisons médicales** ou raisons **exceptionnelles** sont acceptées pour un retrait de l'enfant pendant le temps scolaire.

### d) Journée type

**9h00** : Début des activités classe, démarrage des ateliers individuels

**10h30** : Atelier de motricité

**11h00** : Temps de regroupement. Pause fruit, rituel du bonjour, chants, histoires

**11h20** : Fin de la matinée. Départ à table.

Les parents peuvent récupérer les enfants ne mangeant pas sur place.

**11h40** : Repas

**À partir de 12h30** : Sieste jusqu'au réveil de l'enfant

**13h30** : Temps calme pour les enfants ne faisant plus la sieste

**14H15** : Ateliers collectifs et préparation du goûter

**16h00** : Goûter collectif

**16h20** : Fin de la classe. Départ des enfants **jusqu'à 18h**.

Les ateliers individuels du matin sont basés sur la pédagogie Montessori, avec la possibilité pour l'enfant de **choisir son domaine d'apprentissage** (vie pratique, sensorielle, mathématiques, langage, sciences, géographie).

Les ateliers collectifs ont pour objectif d'**initier l'enfant au savoir vivre ensemble et à l'ouverture culturelle**. Ils sont donc orientés sur la motricité, l'art, la lecture, les langues étrangères...

En fonction des intervenants disponibles et des périodes de l'année, des **ateliers de découverte** (anglais, musique, yoga...) viennent compléter l'exploration au monde.

### e) Repas

La collation du matin : des fruits frais de saison ou des fruits secs sont proposés.

Le midi, pour les enfants déjeunant sur place, nous vous proposons 2 options :

- Les **repas** sont **apportés par les parents**, cuisinés au plus tôt la veille au soir et transportés dans un sac isotherme maintenu à une température entre 0 et 5 degrés. Ils devront être mis dans des récipients pouvant être réchauffés au micro-ondes et devront être déposés dans le réfrigérateur par un membre de l'équipe éducative dès l'arrivée de l'enfant. Les restes des repas seront jetés et ne pourront être remis le soir aux parents.

**L'école n'est pas garante de la qualité des repas apportés et du respect du conditionnement. Elle ne pourra donc pas être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire.**

- Un **service traiteur** est proposé aux parents avec une facturation associée.

Les réservations se font **pour le mois complet** et doivent être faites au plus tard le 20 du mois qui précède.

***Une serviette est fournie à votre enfant par l'école.***

Le goûter : un système de **goûter collectif** est mis en place. Chaque parent s'inscrit (par un lien internet) pour un goûter par période correspondant au nombre d'enfants inscrits et en fonction d'un thème proposé en fonction du jour de la semaine, afin de respecter l'équilibre alimentaire. Les **ingrédients** et la recette nécessaires à la réalisation du goûter sont **déposés le matin même**. Les aliments frais doivent être transportés dans un sac isotherme maintenu à une température entre 0 et 5 degrés. La première partie de l'atelier de l'après-midi donne lieu à la confection par les enfants de la recette.

**L'école n'est pas garante de la qualité des produits apportés pour la préparation du goûter et du respect du conditionnement. Elle ne pourra donc pas être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire.**

À l'occasion de l'anniversaire de l'enfant, les parents peuvent apporter un gâteau.

#### **f) Repos**

Un temps de sieste est proposé après le repas à tous les enfants qui en ont besoin.

Un temps calme d'au moins 30 minutes est prévu pour les enfants ne faisant pas de sieste.

Les draps et couvertures pour la sieste sont fournis par l'école et lavés chaque semaine.

#### **g) Découverte hors de l'enceinte de l'école**

Des sorties extérieures peuvent être organisées par l'école **de manière ponctuelle**. Elles donnent lieu à des observations de la nature en fonction des saisons, à des expériences de motricité au parc, mais aussi à de simples moments de convivialité et de détente. Les **parents** pourront être sollicités pour soutenir l'**encadrement**, si nécessaire, lors de ces sorties.

#### **h) Fournitures**

Nous vous demandons de fournir à votre enfant :

- une paire de chaussons
- un sac ou cartable **suffisamment grand** pour y ranger un cahier et ses affaires personnelles
- 5 photos d'identité au moment de l'inscription
- un porte vue de 60 pages pour les **GS, CP, et CE1**

#### **i) Gestion des conflits**

EAPP s'inscrit dans une démarche d'éducation bienveillante et positive. Dans le cadre de la gestion des conflits, le choix pédagogique d'EAPP consiste **à accompagner l'enfant peu à peu dans la maîtrise de ses émotions et de ses actes, en lui donnant des outils mais sans passer par la punition**. Cette démarche peut prendre plusieurs semaines voire plusieurs mois pour obtenir des résultats mais s'inscrit dans une démarche d'éducation positive et constructive pour l'enfant. Elle s'inscrit également dans une volonté de ne pas stigmatiser ou juger mais dans une recherche d'autonomie

puisque un des objectifs est de permettre à long terme d'apprendre à l'enfant à gérer lui-même ses conflits, sans intervention de l'adulte.

En effet, l'enfant possède jusqu'à l'âge de 5 ans environ un cerveau immature et géré essentiellement par le cerveau reptilien, c'est à dire le «cerveau des émotions». Cela ne lui permet pas de gérer ses émotions et des débordements ou comportements non tolérés peuvent alors apparaître au sein de l'école comme dans toute autre collectivité.

### j) Equipe encadrante

L'équipe est constituée de **deux enseignantes**, d'une **assistante bilingue**, d'un service civique et d'une aide aux repas. Elle peut être renforcée de manière ponctuelle par des stagiaires (éducateurs spécialisés, étudiants en psychologie, en CAP petite enfance, en sciences de l'éducation, etc.) et par des intervenants extérieurs (arts plastiques, théâtre, atelier philosophie, sophrologie, musique, etc.).

## ARTICLE 4 : Objets personnels

---

**Pour aider votre enfant à grandir, l'aider à la séparation et à la construction de son autonomie**, il ne peut amener à l'école que les affaires qui lui sont **vraiment nécessaires** : des changes (vêtements, couches, bottes ...), un seul doudou (de préférence toujours le même pour que l'équipe encadrante puisse se repérer), une sucette si besoin, un petit sac (toujours le même de préférence également). Si vous le souhaitez pour la sieste ou le temps calme, vous pouvez fournir à votre enfant un oreiller, une couverture et un sac assez grand pour que votre enfant puisse ensuite ranger seul ses affaires.

**Les affaires personnelles de l'enfant doivent être étiquetées à son nom y compris sucette et doudou.** Les vêtements et affaires diverses, qui seront régulièrement "trouvés", sont mis à votre disposition dans l'entrée : n'oubliez pas de les récupérer.

## ARTICLE 5 : Communication entre le personnel de l'école et les parents/enfants

---

### a) Contact

L'école est équipée d'une ligne de téléphone portable (**07-68-58-92-59**) afin que les parents puissent nous avvertir à tout moment et de préférence **par SMS** pendant les heures d'école du lundi au vendredi de 8h00 à 18h.

Il est également possible d'envoyer des mails à l'adresse suivante : [contact@ecole-eapp.fr](mailto:contact@ecole-eapp.fr)

### b) Rencontre de début d'année

Une sortie est organisée en début d'année scolaire avec parents et enfants afin que ceux-ci puissent faire connaissance (repas, pique-nique, balade, etc. selon les années et la météo).

### c) Suivi Pédagogique

Des réunions collectives et individuelles sont organisées durant l'année. Elles sont indispensables à la "vie de votre enfant" dans notre école.

Un **classeur de suivi** nous permet de suivre la progression de chaque enfant. Ce classeur n'est pas à la disposition des parents. En revanche un **cahier personnel** est remis à l'enfant en début d'année : il peut être amené à la maison le vendredi avant chaque période de vacances et ramené à l'école le lundi de la reprise.

Nous essayons d'y mettre régulièrement des photos de votre enfant afin de vous permettre de suivre son parcours.

Les rendez-vous individuels peuvent être pris avec l'équipe éducative tout au long de l'année selon le besoin. ***Dans l'intérêt de tous, enfants et éducateurs, le temps d'accueil du matin n'est pas un temps propice aux échanges personnalisés entre parents et éducateurs, mais l'équipe enseignante reste à votre entière disposition pour échanger sur votre enfant en dehors des temps de classe.*** Une **réunion individuelle** est proposée en **fin d'année** pour faire le point sur la progression de votre enfant.

### d) Bien vivre ensemble

**Un des objectifs de l'école est de permettre à chacun de vivre pleinement et dans la **bienveillance** ce qu'il doit accomplir et d'échanger nos expériences. Merci de participer à ce cadre bienveillant envers tous les enfants et adultes de cette école.**

Pour s'épanouir dans ses apprentissages, votre enfant doit pouvoir :

- vivre et apprendre en sécurité à l'école, à l'abri de toutes agressions physiques ou verbales de la part de qui que ce soit - **penser librement et être respecté dans son individualité**
- être respecté par tous, n'être ni humilié, ni insulté, ni jugé, ni comparé aux autres, par les éducateurs, les autres enfants et les adultes en général.
- avoir des activités dans une **atmosphère calme, conviviale et agréable** pour tous
- avoir un accompagnement de qualité correspondant à son niveau : "aide-moi à agir par moi-même", "aide-moi à découvrir le monde", "aide moi à penser par moi-même"

- vivre et apprendre dans un endroit rangé, propre et bien entretenu ainsi que dans de bonnes conditions d'hygiène
- être pris en compte de façon **bienveillante et objective** dans sa situation personnelle
- avoir un "**environnement préparé**" **pour grandir** : matériel dans la classe, matériel dans le jardin...
- ne pas être bousculé et être au calme pendant les changements de classe et les "récréations"

## **ARTICLE 6 : Vie associative**

---

L'association compte sur **l'engagement de tous** pour participer activement à la faire vivre. En effet, tout au long de l'année, EAPP a besoin de soutien pour l'aider dans sa gestion administrative, logistique ...

Toute proposition d'intervention pédagogique (présentation d'un métier, d'une fête particulière, d'un pays, etc.) est particulièrement bienvenue et étudiée avec les enseignants concernés afin d'être présentée au meilleur moment pour tous.

Il en est de même pour toute aide matérielle (jardinage, bricolage, peinture, fabrication de matériel, organisation de café des parents, fête du jeu...) ou administrative (comptabilité, aide aux demandes de subvention...).

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous indiquer la ou les domaines de compétences sur lesquelles vous souhaitez intervenir : .....

En cas de sortie scolaire, des parents accompagnants sont les bienvenus pour assister le ou les éducateurs dans l'encadrement du groupe.

Notre école accueille des animaux (poules, chat...). Afin qu'ils ne sentent pas trop seuls, les parents sont sollicités pour prendre soin d'eux durant les vacances (particulièrement les vacances d'été).

## **ARTICLE 7 : Explorer la pédagogie Montessori et l'apprentissage de l'autonomie**

---

L'école attire l'attention des parents sur les points suivants et vous remercie de veiller à :

- Faire preuve de compréhension envers votre enfant et l'équipe pédagogique en acceptant que **votre enfant se construise à son rythme** et ne sache de ce fait pas systématiquement lire, écrire et compter vers 6 ans. Car **l'important est que l'enfant construise son estime de soi et sa confiance en lui**, fondations de son équilibre et de son développement, lui permettant ensuite d'aborder les apprentissages cognitifs nécessaires en école élémentaire et plus tard.



- Accepter que l'enfant ne ramène pas de travail écrit à la maison sauf s'il le désire. Car son travail est principalement basé sur la **manipulation du matériel Montessori**.
- Respecter le fait que les enfants vont manipuler conformément à la pédagogie de Maria Montessori du matériel vrai, cassable, fragile (en verre, en porcelaine...), de vrais couteaux et autres outils, des bougies et autres matériaux et ustensiles pouvant présenter « des risques ». Cela va permettre à l'enfant de se construire et de se préparer au monde qui l'entoure, dans l'autonomie.

## **ARTICLE 8 : Hygiène et Santé**

---

Les parents seront vigilants à déposer leur enfant à l'école dans un état de propreté convenable (personnelle et des vêtements) et indemnes de parasites. Afin d'éviter une prolifération importante, si les parents constatent la présence de parasites quels qu'ils soient chez leur enfant, ils doivent impérativement prévenir la directrice pour qu'elle puisse en informer les autres parents, en respectant l'anonymat de la famille.

## **ARTICLE 9 : Absence et Maladies**

---

En cas d'absence prévue, merci d'informer l'équipe éducative **48h au préalable** pour faciliter l'organisation de la vie scolaire.

En cas de maladie/enfant souffrant, nous vous remercions de garder l'enfant à la maison. S'il a une médication, prévoir avec votre médecin l'administration de celle-ci par vos soins uniquement le matin et le soir. Le personnel de l'école n'est **pas habilité** à donner des médicaments aux enfants en dehors du cadre d'un PAI. En cas de maladie contagieuse, vous devez avertir l'école et présenter un certificat médical de réadmission au retour de l'enfant.

Si un **traitement médical à long terme (PAI)** doit être administré à l'enfant pendant son temps de présence à l'école, merci de signer un protocole d'administration et d'apporter l'ordonnance du traitement au nom de l'enfant. Ceux-ci seront conservés à l'école dans une pharmacie fermée à clé.

En cas de maladie survenant pendant le temps scolaire, les parents en seront immédiatement avertis et seront conviés à venir récupérer l'enfant dans les meilleurs délais.

En cas d'accident, l'école avertira les pompiers ainsi que les parents.

## **ARTICLE 10 : Fermeture exceptionnelle de l'école**

---

En cas d'absence pour maladie ou formation, l'association fera appel aux parents pour trouver un mode de garde alternatif pour diminuer au maximum le nombre d'enfants présents. Nous ferons également appel à des **parents volontaires** pour venir en soutien sur ces journées. Nous vous demandons donc de nous préciser vos disponibilités lors de l'inscription de votre enfant pour nous permettre de vous contacter en cas de besoin

## **ARTICLE 11 : Parking et Accès**

---

Nous vous sommes reconnaissants de veiller à **ne pas stationner de manière gênante** pour les résidents, en particulier sur la piste cyclable. Lors de manifestations organisées le week-end, veuillez à vous stationner de manière à ne pas mobiliser toutes les places devant l'école.

**Le portillon d'accès doit être refermé et verrouillé après chaque passage pour la sécurité de tous.** Nous vous remercions de rester vigilant.

## **ARTICLE 12 : Conditions d'inscription**

---

Toute demande d'inscription ne sera validée qu'à réception du dossier **complet** : engagement mutuel de scolarisation, règlement intérieur signé, fiche d'inscription, droit à l'image, fiche sanitaire de liaison, chèque d'adhésion, autorisation de prélèvement et attestation d'assurance scolaire.

Les parents seront contactés par ordre de demande de pré-inscription

## **ARTICLE 13 : Respect du règlement intérieur et règles de vie commune**

---

L'école compte sur votre participation active afin que chacun puisse respecter et faire respecter les règles de vie commune, de façon à ce que la scolarité de votre enfant se déroule au mieux et lui soit le plus bénéfique.

Si toutefois certains comportements d'adultes ou d'enfants allaient à l'encontre des règles évoquées ci-dessus, l'équipe éducative s'octroie le droit d'appliquer des sanctions pouvant aller de la réparation à l'exclusion temporaire voire définitive de l'école EAPP.

**L'école**

**Les responsables légaux**

*Nom, prénom et signature de chaque responsable légal précédés de la mention « Lu et approuvé »*